

Ministère de la Santé

Liste de vérification pour le dépistage de la COVID-19

17 mars 2020

Cette liste de vérification ne fournit que des renseignements de base. Elle n'est pas destinée à remplacer un avis médical, un diagnostic ou un traitement.

Ce qu'il faut faire :

- Créer et mettre en œuvre un plan de dépistage actif comprenant:
 - Emplacement et dotation en personnel de la table de dépistage
 - Scénario approprié pour le dépistage, y compris le processus pour les visiteurs non conformes
 - Affichage pour promouvoir le processus de dépistage actif
 - Mettre à disposition un désinfectant pour les mains à base d'alcool à la table de contrôle
 - Des règles claires affichées sur les portes pour autoriser ou interdire l'entrée
 - Fournir aux visiteurs un document expliquant les changements

Questions de dépistage à prévoir :

- Accueillir les gens dans le bâtiment de façon amicale, calme et rassurante.
 - « Bonjour/Bon après-midi! Comme vous le savez, la COVID-19 continue d'évoluer rapidement. C'est pourquoi nous procédons à un dépistage actif des risques éventuels de COVID-19 auprès de tous ceux qui entrent dans le bâtiment afin de garantir la sécurité et le bien-être de chacun. »
- 1. Présentez-vous l'un des symptômes suivants : fièvre, toux nouvelle ou existante et difficultés respiratoires?

- Oui
 - Non
2. Avez-vous effectué un voyage international au cours des 14 derniers jours (hors du Canada)?
- Oui
 - Non
3. Avez-vous été en contact étroit avec un cas de COVID-19 confirmé ou probable?
- Oui
 - Non
4. Avez-vous eu un contact étroit avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a séjourné à l'étranger au cours des 14 derniers jours?
- Oui
 - Non

Comment intervenir :

- Dans le cas d'un résident en soins palliatifs, les visiteurs qui passent le dépistage (répondent NON à toutes les questions) seront autorisés à entrer et recevront des instructions du personnel sur l'utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle pour garantir la sécurité des visites.
- Si la personne répond NON à toutes les questions, elle a passé le test de dépistage et peut entrer dans le bâtiment.
 - « Vous êtes autorisé à entrer dans le bâtiment. Veuillez utiliser le désinfectant pour les mains avant de partir. Merci de votre patience et profitez du reste de votre journée ».
- Si la personne répond OUI à l'une des questions de dépistage ou refuse de répondre, elle a échoué au dépistage et ne peut pas entrer dans le bâtiment.
 - Pour les visiteurs, les vendeurs, les bénévoles : « Je suis désolé, mais compte tenu de ces réponses, je ne peux pas vous laisser entrer dans le foyer aujourd'hui. Veuillez contacter votre bureau local de santé publique ou Télésanté Ontario pour de plus amples renseignements. » (Indiquez-leur où se trouve le numéro de Télésanté Ontario sur le document).
 - S'ils sont contrariés, veuillez contacter immédiatement un membre du personnel de direction (directeur des soins/ Department of Health and

Wellness /infirmière remplaçante/infirmière en service/administrateur)
pour gérer la situation.

- Pour les employés, le personnel d'agence, le personnel contractuel : « Je suis désolé, mais compte tenu de ces réponses, je ne suis pas en mesure de vous laisser entrer dans le foyer aujourd'hui. Veuillez contacter votre responsable pour l'en informer et suivre ses instructions ».
(L'établissement est tenu de consulter la Santé publique).